

Les défenseurs des droits de l'homme unis contre Francken

■ Ils interpellent les Nations unies et le Conseil de l'Europe au sujet de l'affaire du visa humanitaire.

J eudi, la Ligue des droits de l'homme, son homologue flamand, le syndicat des avocats pour la démocratie, Avocats.be et l'association syndicale des magistrats ont envoyé une interpellation au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, ainsi qu'à Monica Pinto, rapporteur spécial des Nations unies pour l'indépendance des juges et des avocats.

Intervenir de manière urgente

Les défenseurs des libertés fondamentales les pressent d'intervenir *"de manière urgente"* suite au refus du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), de délivrer un visa humanitaire ou un laissez-passer de trois mois à une famille syrienne. Et ce, malgré les différentes décisions judiciaires obligeant l'Etat à le faire. Ils invitent les instances internationales compétentes à venir visiter urgemment la Belgique afin de constater de leurs propres yeux *"les insuffisances en matière de protection des droits fondamentaux et d'entamer le dialogue avec les autorités publiques et la société civile"*.

"Il s'agit d'une interpellation exceptionnelle qui rassemble les organisations de défense des droits de l'homme, les avocats, les magistrats qui réclament le respect de l'Etat de droit", commente Alexis Deswaef, président de la Ligue des droits de l'homme. *"Nous demandons à M. Muiznieks*

de saisir le secrétaire général, au vu de la violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de

l'homme garantissant un droit à un procès équitable et à un recours effectif pour protéger les droits fondamentaux, et de mener une enquête". *"Par cette interpellation, ce n'est pas uniquement Theo Francken que nous visons. C'est aussi l'ensemble du gouvernement"*, continue-t-il. Les signataires dénoncent en effet le fait que le gouvernement *"avalise"* ce refus d'obtempérer aux décisions de justice.

"Une attaque sans précédent"

Pour rappel, le 7 décembre dernier, la cour d'appel de Bruxelles rendait un arrêt obligeant l'Etat belge à exécuter, sous peine d'astreintes, un arrêt du Conseil des étrangers qui ordonnait à l'Etat de délivrer un visa humanitaire à une famille originaire d'Alep. Mais le secrétaire d'Etat a refusé de se plier aux ordres de la justice. *"Il s'agit d'une attaque sans précédent du pouvoir judiciaire dans sa fonction de protection des droits fondamentaux"*, peut-on lire dans le communiqué commun aux organisations.

Suite à cette interpellation et à cette demande d'enquête par les instances internationales, les défenseurs espèrent *"que le gouvernement fera marche arrière et exécutera la décision de justice"*.

L.V.

"Nous demandons à M. Muiznieks de saisir le secrétaire général afin qu'il mène une enquête."

ALEXIS DESWAEF

Président de la Ligue des droits de l'homme.